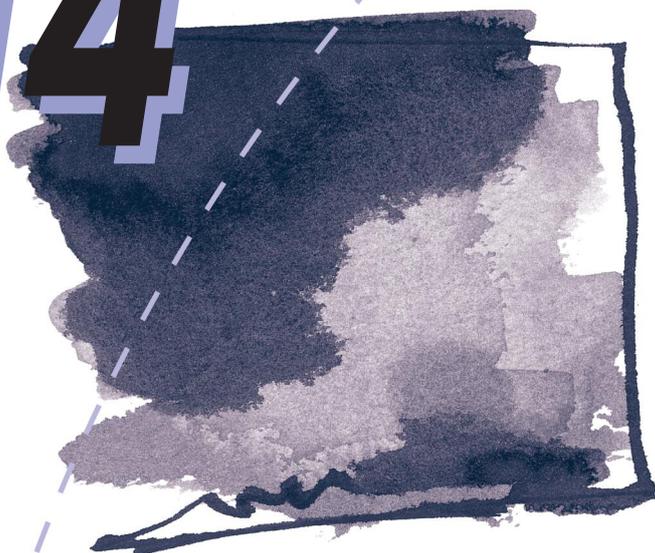


INFO CONTHEY

Bulletin d'information - Municipalité de Conthey - N° 48 mars

2014



EDITORIAL

Le mot du Président

Nous voici donc en 2014, le cœur joyeux, heureux, de belles journées annonçant une belle année et remplis de bonnes résolutions.

Au niveau communal, le budget ayant été accepté en décembre, les projets sont nombreux et importants: l'école de Châteauneuf, la poursuite de l'entretien et rénovation du réseau routier, les installations d'eau potable et de production d'énergie, le plan d'évacuation des eaux, les travaux sécuritaires et de renaturation de nos cours d'eau, le projet d'AggloSion, la suite de l'aménagement de la place de la Tour Lombarde, la mise sur pied de la Maison de la forge aussi à la Tour Lombarde, l'aménagement d'une place de jeux sur Daillon, etc. et tout le lot de surprises quotidiennes.

2014 verra Conthey-Info, ce journal d'informations, effectuer une mue. Le livret que vous tenez entre vos mains va changer, un toilettage est nécessaire. La nouvelle formule vous parviendra en juillet, respectant ainsi le rythme semestriel de ce document.

La communication est le maître-mot de ce début de XXI^{ème} siècle. L'administration, les autorités se doivent de communiquer également. En 2014, la Commune va apparaître sur les différents réseaux sociaux actuels. Le but principal n'est pas un affichage permanent de tout ce qui se passe sur notre territoire, mais bien une utilisation rationnelle de divers moyens de communication à disposition. D'autre part, la Newsletter, envoyée par mail, retrouvera sa place dans notre palette de canaux d'informations. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire via le site www.conthey.ch. Tout cela vous sera présenté plus en détail dans notre prochaine édition.

Pour ce Conthey-Info, vous allez retrouver les différentes décisions du Conseil communal de ces derniers mois, un aperçu du budget 2014, des informations générales et diverses sur la vie de la Commune en ce début d'année.

Bonne lecture à toutes et tous.

Christophe Germanier
Président



Sommaire

Budget 2014.....	pp.	2-3-4	Taxes.....	p.	16
Décisions.....	pp.	5-6	Démographie.....	pp.	17-18
Scolarité.....	pp.	7-8	Parole à.....	pp.	19-20
Crèches.....	p.	9	Manifestations.....	p.	21
Services techniques.....	pp.	10 à 13	Tour Lombarde.....	p.	22
Avis officiels.....	pp.	14-15	L'eau de Conthey.....	p.	23
Pinèdes.....	p.	15	Mérite contheysan.....	p.	24

BUDGET 2014

Fonctionnement

Lors de la séance du 17 décembre 2013, le Conseil général a approuvé le budget 2014 présenté par le Conseil Communal qui se résume ainsi:

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2013		BUDGET 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	2'111'968	42'400	2'628'130	71'400
1 Sécurité publique	1'640'263	425'550	1'699'120	601'400
2 Enseignement et formation	5'420'569	129'000	5'513'450	143'300
3 Culture, loisirs et culte	1'581'335	227'500	1'788'910	275'900
4 Santé	422'070	0	420'800	0
5 Prévoyance sociale	4'291'576	1'663'500	4'579'130	1'765'500
6 Trafic	2'719'723	137'000	2'458'750	279'100
7 Environnement	3'543'724	2'646'000	3'271'650	3'282'000
8 Economie publique	408'253	1'762'000	482'000	1'124'000
9 Finances et Impôts	503'500	22'108'600	758'500	22'585'200
Total	22'642'981	29'141'550	23'600'440	30'127'800
Marge d'autofinancement	6'498'569		6'527'360	
– Amortissements comptables	4'443'599		5'263'400	
EXCEDENT DE REVENU	2'054'970		1'263'960	

INVESTISSEMENT NET	BUDGET 2013		BUDGET 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	160'700	0	150'000	0
1 Sécurité publique	84'000	0	22'000	0
2 Enseignement et formation	3'748'000	275'000	8'849'000	654'000
3 Culture, loisirs et culte	314'500	3'000	327'000	3'000
4 Santé	0	0	0	0
5 Prévoyance sociale	746'300	0	36'800	0
6 Trafic	3'203'000	0	2'425'000	0
7 Environnement	5'328'000	1'330'000	4'521'100	1'823'750
8 Economie publique	0	0	235'000	0
Total	13'584'500	1'608'000	16'565'900	2'480'750
INVESTISSEMENT NET	11'976'500		14'085'150	

	31.12.2013	31.12.2014
FORTUNE NETTE	35'287'272	36'551'232

Le budget 2014 présente un excédent de revenus de CHF 1'263'960 et une insuffisance de financement de CHF 7'557'790.

La fortune de CHF 33'232'302 au 31.12.2012 atteindra CHF 36'552'232 au 31.12.2014 selon les prévisions budgétaires.

Analyse du fonctionnement par nature

▪ **Charges de personnel**

Par rapport au budget 2013, ce poste marque une augmentation de 5.3% composée notamment des points suivants: adaptation de l'effectif du personnel des crèches et des UAPE en fonction du nombre d'inscriptions - adaptation des taux d'activités du personnel administratif - création d'un nouveau poste administratif rattaché à la sécurité et à l'agriculture.

▪ **Amortissements**

Les amortissements affichent une croissance de 18.4% par rapport au budget 2013, en raison des importants investissements budgétés pour 2014.

▪ **Impôts**

Les recettes fiscales sont en retrait par rapport aux exercices précédents et affichent une diminution de 1.1% par rapport au budget 2013. Elles ont été estimées sur la base des recettes fiscales 2011 et sur le compte 2012 qui comprend d'importants allègements fiscaux. Le taux d'indexation de 160% n'a pas été modifié, ni le coefficient de 1.2. Le budget 2014 comprend des recettes fiscales supplémentaires composées des droits de mutation additionnels pour un montant de CHF 400'000.

▪ **Taxes, émoluments, produits des ventes**

Les taxes de base et de consommation des services de distribution et de gestion des eaux potables, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets ont été adaptées à la hausse pour le budget 2014 afin de tendre vers l'autofinancement exigé par les règlements communaux approuvés par le conseil général le 8 avril 2008.

▪ **Investissements propres**

Le total des investissements propres est en progression de 17.6% par rapport au budget 2013. Toutefois, le budget 2014 comprend des reports d'investissements qui ne seront pas réalisés en 2013 pour environ CHF 3'000'000.

Analyse des investissements

▪ **Enseignement et formation**

Les travaux d'agrandissement du centre scolaire de Châteauneuf débutés en 2013 continueront sur les exercices 2014 et 2015. Sur les CHF 8'300'000 prévus en 2014, CHF 2'015'000 sont des reports.

▪ **Trafic**

Les travaux budgétés en 2013 seront réalisés. Le budget 2014 s'inscrit dans la continuation des travaux d'amélioration du réseau routier de la plaine.

▪ **Eaux potables**

Le budget 2014 prévoit la continuation des travaux d'entretien du réseau de la Douay, de l'usine de filtration de Rapède ainsi que le raccordement au réseau d'eau du consortium de Motelon pour alimenter la plaine en eaux potables.

▪ **Eaux usées**

En lien avec la mise en place du système séparatif des eaux usées sur l'ensemble du territoire communal, le budget 2014 prévoit les frais d'étude pour la rénovation de la Step intercommunale Vétroz/Conthey. Celle-ci, construite en 1976 et rénovée en 1996, doit être modernisée.

Cimetières

Prévue en 2012, reportée en 2013, la construction de la crypte à St-Séverin ne devrait voir le jour, en raison des oppositions, qu'entre les exercices 2014 et 2015. Le budget 2014 prévoit donc un montant de CHF 600'000 pour une partie de sa construction.

Financement

Financement et endettement net par habitant:

	COMPTE 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2014
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	6'643'706	6'498'569	6'527'360
– Investissement net	8'021'803	11'976'500	14'085'150
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	-1'378'097	-5'477'931	-7'577'790
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	82.8%	54.3%	46.3%

Le degré d'autofinancement 2014 est prétérité par les importants reports d'investissements 2013 sur l'exercice 2014. Ainsi, les comptes 2013 afficheront une meilleure marge d'autofinancement que le prévoyait le budget.

En raison de l'insuffisance de financement du compte 2012 et des projections 2013, l'endettement net par habitant devrait passer à CHF 1'070 en 2014. Cet endettement est considéré comme faible du point de vue des indicateurs cantonaux.

Conclusion

Suite à plusieurs exercices ayant permis aux finances communales de retrouver une santé optimale, avec notamment une fortune par habitant, une période d'investissements importants s'annonce pour ces prochaines années.

En effet, eu égard à l'augmentation de la population, à l'adéquation entre les besoins et les infrastructures nécessaires, les projets et réalisations indispensables sont nombreux dans un proche avenir. Dans ce sens, il nous semble fondamental d'envisager et de planifier les différentes ressources financières qui nous permettront d'assurer la pérennité de comptes équilibrés.

Une adaptation de certaines taxes (eaux potables et usées, déchets) permet de se rapprocher d'une demande d'autofinancement de ces éléments, bien que cela ne soit possible avec les règlements en vigueur et les installations en l'état.

Nous souhaitons mettre à disposition de nos citoyens des infrastructures de qualité, et ceci dans tous les registres. L'avenir est proche et tout va très vite. Une anticipation de ces investissements permettra donc de maintenir pour Conthey une saine gestion des finances publiques, élément indispensable à la bonne marche et au bon équilibre de notre territoire.

Retrouvez l'intégralité du Budget 2014 sur le site www.conthey.ch

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CONTHEY

Le Président
Christophe Germanier

La Responsable de la comptabilité
Alexandra Jacquod Roh

DECISIONS

Au cours des séances des: 11.07.2013 – 14.08.2013 – 29.08.2013 – 12.09.2013
26.09.2013 – 10.10.2013 – 24.10.2013 – 07.11.2013 – 21.11.2013 – 05.12.2013 – 19.12.2013
16.01.2014 – 30.01.2014, le Conseil communal a pris entre autres, les décisions qui suivent.

Adjudications

Le Conseil a adjugé les travaux suivants:

Réfection de chaussées aux Mayens de Conthey

- Chantier de la route du télési à l'entreprise EVÉQUOZ SA à Conthey;
- Chantier de la route de Tsampé-Meynet à l'entreprise EVÉQUOZ SA à Conthey;

Remplacement des conduites du réseau d'eau potable de la Duay / Mayen de Conthey

- Chantier secteur Ombrins-Codoz à l'entreprise CHARLY GAILLARD & FILS à Erde pour ce qui concerne le sanitaire et le génie-civil;

Nouveau centre scolaire de Châteauneuf

CFC 201	Fouille en pleine mase	DÉNÉRIAZ SA à Sion
CFC 211	Travaux de maçonnerie	FRUTIGER SA à Savigny (VD)
CFC 219	Echafaudages	VON RO CERDEIRA SA à Charrat
CFC 213	Construction en acier	SOTTAS SA à Bulle
CFC 261	Ascenseurs	KONE SA à Sion

Véhicules pour les services techniques

- Achat d'un nouveau véhicule Meili VM 7000H45S auprès du Garage VICTOR MEILI SA à Ollon (VD);
- Achat d'un nouveau véhicule neuf Hyundai i20 1.2 auprès du Garage CLIP AUTOMOBILES SA à Conthey;
- Achat d'une remorque Humbaur auprès de l'entreprise LERJEN à Conthey.

Divers mandats

- Mandat pour la fourniture et pose de 2 nouveaux columbariums au cimetière de Plan-Conthey à l'entreprise LOMAZZI FRÈRES, MARBRERIE MODERNE à Sion;
- Mandat de renouvellement de l'infrastructure des serveurs informatiques à l'entreprise INFORMATIQUE SERVICES à Conthey;
- Mandat d'ingénieurs pour l'étude préliminaire de remise en état périodique et assainissement des chemins agricoles au bureau BSS, BERTHOUSOZ – SALAMIN – SERMIER à Conthey;
- Mandat de remise en état de l'installation de la sonorisation/évacuation de l'école existante de Châteauneuf à l'entreprise SIONIC SA, Sion;
- Mandat d'aménagement de l'espace public de la Tour Lombarde, partie génie civile, à l'entreprise ANDRÉ SIERRO SA à Sion;
- Mandat de l'étude du concept incendie des «Côteaux du Soleil» au Bureau d'ingénieurs BOCHATAY à Martigny;
- Fourniture d'une fontaine en granit pour le jardin public de Plan-Conthey, à M. Pierre LOMAZZI à Sion.

Finances

Le Conseil communal a :

- décidé d'attribuer une participation financière de CHF 7'000 pour TÉLÉCONTHEY;
- décidé de participer à raison de CHF 11'000 (20% du coût total) pour des travaux d'assainissement du clocher de l'église de Plan-Conthey.

Personnel

Le Conseil communal a :

- Pris connaissance des démissions suivantes:
 - M. Pascal RAPILLARD de son poste de taxateur officiel des terrains pour la commune de Conthey avec effet au 31.12.2013;
 - M^{me} Delphine ANGELLA-ARTETA de son emploi à la Tour Lombarde pour le 30 novembre 2013;
 - M^{me} Marie-Paule SCHOTT, enseignante au centre scolaire de Châteauneuf, pour la fin de l'année scolaire 2013/2014.
- Procédé aux nominations et engagements suivants:
 - M^{me} Elisabeth UDRY, domiciliée à Erde, remplaçante auxiliaire à la structure d'accueil la Marelle à Erde, dès le 01.01.2014;
 - M^{me} Katia ANTONIN de Riddes, dès le 1^{er} janvier 2014 employée à la Tour Lombarde;
 - M. Christophe BERGER de Champlan, en qualité de responsable des TP et assainissement urbain dès le 1^{er} mai 2014.
- Libéré de ses fonctions:
 - M^{me} Marie-Claude LATHION, concierge du centre scolaire d'Erde pour le 31 novembre 2013.

Conseil général

- En date 18 juin 2013, le Conseil général de Conthey s'est prononcé favorablement à la publication des procès-verbaux des séances du Conseil général sur le site internet de la Commune. (Lien: Autorités – Conseil général – PV séances du Conseil général).
- En date du 22 octobre 2013, le Conseil général de Conthey s'est prononcé favorablement à l'introduction du règlement sur le prélèvement des droits de mutation communaux additionnels à un taux de 50% des droits de mutations cantonaux. Ce règlement a été homologué par le Conseil d'Etat le 29 janvier 2014.
- En date du 17 décembre 2013, le Conseil général de Conthey a accepté le Budget 2014.

SCOLARITE

Plan de scolarité

Nous vous communiquons ici le plan de l'année 2014-2015, afin de vous permettre de planifier au mieux vos activités parascolaires. Nous vous rappelons également que ces dates sont impératives. Des dérogations peuvent être obtenues de manière exceptionnelle.

Début des cours lundi 18.08.2014
Fin des cours vendredi 19.06.2015

Une demande doit être déposée auprès du titulaire de la classe de votre enfant, dans un délai raisonnable, **avant toute autre démarche** (réservations, achat de billets, etc.) **Aucune anticipation (même les jours précédant Noël) ou prolongation de vacances ne sera accordée.**

Congés hebdomadaires

mercredi après-midi
samedi toute la journée

Automne	début des congés reprise des cours	mercredi lundi	22.10.2014 03.11.2014	à midi le matin
Immaculée Conception		lundi	08.12.2014	
Noël	début des congés reprise des cours	vendredi lundi	19.12.2014 05.01.2015	le soir le matin
Carnaval	début des congés reprise des cours	vendredi lundi	13.02.2015 23.02.2015	le soir le matin
St-Joseph		jeudi	19.03.2015	
Pâques	début des congés reprise des cours	jeudi lundi	02.04.2015 13.04.2015	le soir le matin
Ascension	début des congés reprise des cours	mercredi lundi	13.05.2015 18.05.2015	à midi le matin
Pentecôte		lundi	25.05.2015	
Fête-Dieu		jeudi	04.06.2015	

Il est essentiel que ce plan de scolarité soit respecté, afin d'assurer une bonne marche globale de l'école. Dans le même sens, le respect des horaires est également important et incite l'enfant à prendre de bonnes habitudes, utiles tout au long de sa vie future.

Nous nous permettons également d'insister sur l'**obligation** qu'ont les parents d'informer l'enseignant titulaire de l'enfant de toute absence, par téléphone et avant le début de la classe.

Tâches à domicile

Dès la première primaire, les élèves doivent effectuer des tâches à domicile. Au début, c'est un peu de lecture et d'écriture, puis les devoirs et les leçons deviennent plus conséquents. Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Ces travaux permettent d'informer les parents de ce qui se fait en classe.
- Ils montrent également l'évolution des activités réalisées et des compétences acquises ;
- Ils donnent également à l'enfant la possibilité d'entraîner certaines capacités, notamment la lecture ;
- Les devoirs et les leçons apportent à l'élève un rythme de travail, une aide dans l'organisation et la gestion future de ses activités, tant scolaires que professionnelles.

Les recommandations de l'Etat prévoient de donner aux élèves environ 10 minutes de tâches par degré en moyenne, en évitant la fin de semaine, sauf pour d'éventuelles corrections ou rattrapage.

Les parents ont un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de ces travaux. Ils sont responsables de l'aménagement du temps et du local pour la bonne facture de ces travaux, car ceux-ci sont sensés pouvoir être effectués de manière autonome. Ils doivent également être attentifs au fait que les devoirs doivent être faits avec soin et les leçons doivent être sues. Une grande rigueur doit être appliquée, elle sera en partie gage d'une scolarité réussie.

Je vous invite donc, chers parents, à vérifier chaque jour l'agenda de votre enfant. Il est de votre responsabilité qu'il arrive à l'école le matin avec ses tâches en ordre. Ce contrôle démontre également l'intérêt que vous portez à ses activités et l'encourage fortement à respecter ce qui est exigé. Je vous adresse d'ores et déjà un grand merci pour votre précieuse collaboration.

Direction des écoles

Depuis le premier octobre 2013, la direction des écoles peut s'appuyer sur la collaboration de M^{me} Géraldine EVÉQUOZ, secrétaire à 30% auprès de ce service et à 20% auprès du service des finances. Une nouvelle organisation a pu être mise en place et une permanence est désormais assurée pour les écoles et les structures d'accueil tous les matins, en principe de 8h00 à

12h00 au 027 345 45 46. Vous pouvez également contacter la direction par courriel en tapant :

direction.ecoles@conthey.ch

Pour les urgences, le numéro de portable du directeur est toujours d'actualité : 079 310 99 29.

**La Présidente de la Commission scolaire
Véronique Dayer**

**La Direction des écoles
Yves Berthouzoz**

CRECHES

Structures d'accueil

Depuis plusieurs années, la commune de Conthey s'est dotée de deux structures d'accueil qui devraient répondre aux besoins des familles résidant sur son territoire. Cependant, les demandes étant de plus en plus fortes, nous avons dû nous résigner à mettre en place des listes d'attente.

Les deux structures sont réparties en plusieurs secteurs :

Les P'tits Loups

Cette structure, située dans le bâtiment scolaire de Châteauneuf, est composée de trois secteurs.

La nurserie accueille les enfants de 2 à 18 mois. La crèche prend le relais jusqu'à l'entrée à l'école enfantine. Puis, l'UAPE assume la garde des écoliers jusqu'au terme de la scolarité primaire.

La Marelle

Cette nouvelle structure, érigée au nord ouest du centre scolaire d'Erde, accueille les enfants de 18 mois à 4 ans dans le cadre de sa crèche, et de 4 à 12 ans dans l'UAPE.

Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent directement auprès de la structure.

Vous pouvez joindre la personne responsable en appelant :

Pour les P'tits Loups – crèche et nurserie : M^{me} Mary France ROBERT au 027 346 13 30 ou au 079 488 59 79, le matin entre 6h45 et 10h30; l'après-midi à partir de 16h30.

Pour les P'tits Loups – UAPE : M^{mes} CARROZ, MATHIEU ou COPPEY au 079 308 90 92 aux heures suivantes : 6h45-9h15 et 15h30-18h30.

La Marelle, par M^{me} Laura VERGÈRES, attend vos appels au 027 565 59 78.

Vous pouvez également passer directement sur place pour l'inscription.

Vous souhaitez d'autres informations ? N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.conthey.ch, sous éducation et formation, structures d'accueil.

Le Cartable

Afin de diversifier l'offre pour répondre aux besoins, nous collaborons activement avec l'association «Le Cartable» qui regroupe les mamans de jour de la région. En cas de besoin, vous pouvez également faire appel à cette association en contactant M^{me} Mayra ROJAS REY : 079 870 47 75 le mardi matin de 8h à 12h, ainsi que le mercredi après-midi de 14h à 16h.

La Présidente de la Commission scolaire
Véronique Dayer

La Direction des écoles
Yves Berthouzoz

SERVICES TECHNIQUES

Réseau d'eau potable

Evolution du réseau

Fin décembre 2013, une 6^{ème} ligne d'ultrafiltration a été mise en service au réservoir de Rapède. Cette nouvelle ligne a une capacité de production de 40 l/s.

Dans le même temps, les membranes des lignes 1 et 2 ont été remplacées après 11 ans de bons et loyaux services. La capacité de production de chaque ligne augmente de 25 l/s à 29 l/s.

Ainsi la capacité de production de l'usine de Rapède passe de 125 l/s à 173 l/s.

En 2014, le consortage de Motelon (communes d'Ardon, Vétroz et Conthey) améliore son réseau. En effet, la conduite entre le plan de la Trouille et le réservoir de Péteille (Vétroz) est remplacée. De plus une mini-centrale hydroélectrique sera ins-

tallée en début d'année 2015 afin de turbiner les eaux produites par la station d'ultrafiltration du Petit saint Bernard. Enfin, en novembre 2013, la station de pompage des Rottes a été mise en service. Cette station permet de transférer l'eau de Motelon via le réseau de la commune de Vétroz.

Analyses d'eau potable

A partir du mois de mars, les analyses bactériologiques et chimiques des eaux du réseau d'eau potable seront publiées sur le site internet de la Commune.

Les sources de la Rogne, de Glarey et de Motelon sont traitées par l'Ultrafiltration membranaire.

Aujourd'hui nous portons à votre connaissance les rapports d'analyses effectuées par le laboratoire cantonal.

Rapport d'analyse bactériologique

<i>Réservoir</i>	<i>Rapède</i>	<i>Petit Saint Bernard</i>	<i>My</i>	<i>Cosson</i>	<i>Incron</i>
Lieu de prélèvement	fontaine publique Pomeiron	fontaine publique Aven	fontaine publique	fontaine publique	Café «Clair de Lune»
Germes aérobies mésophiles (pour 1ml)	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10
Escherichia coli (pour 100ml)	0	0	0	0	0
Entérocoques (pour 100ml)	0	0	0	0	0
Conclusion	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon

Rapport d'analyse chimique

<i>Lieu</i>	<i>Aven</i>	<i>Bourg</i>	<i>Daillon</i>
Lieu de prélèvement	Fontaine publique	Fontaine publique	Fontaine publique
Source	Motelon	Motelon + Glarey + Rogne	Rogne + Glarey
pH	7.9	7.9	7.9
Dureté totale (en °français)	16.0	9.4	7.6
Nitrates JPLC (mg/l)	0.6	< 0.5	< 0.5

<i>Lieu</i>	<i>Duay</i>	<i>My</i>	<i>Ouvry</i>
Lieu de prélèvement	Café «Clair de Lune»	Fontaine publique	
Source	Incron	Glarey	Ouvry
pH	8.0	7.9	7.9
Dureté totale (en °français)	13.5	5.2	17.8
Nitrates JPLC (mg/l)	< 0.5	< 0.5	1.8

Conclusion

D'après les paramètres analysés, ces eaux sont conformes à la législation sur les denrées alimentaires.

Dureté de l'eau dans notre Commune

(Somme des ions de calcium et de magnésium)

Dureté totale en degrés Français

Station de pompage - Poujes	38.1	Plan-Conthey, Châteauneuf, Bourg	9.4
Source Rognes	15.7	St-Séverin, Sensine, Erde / Premploz	
Mayens Conthey – La Douay	13.5	Mayens de My – Source Glarey	5.2
Cosson – Ouvry	17.8	Fontaine du Nez – Pomeron / Daillon	7.6
Fontaine – Aven	16.0	Padouaire	25.4

Guide pour l'interprétation d'une analyse d'eau

Paramètre mesuré	Valeurs mesurées	Explication et remarques
pH	7.0 - 8.5	Si le pH est inférieur à 7.0: l'eau peut être agressive. Si le pH est supérieur à 8.5: l'eau est trop alcaline
Dureté totale	< 30° français	Correspond à la somme des ions calcium et magnésium 0 – 7° Français: eau très douce 7 – 15 ° Français: eau douce 15 – 22° Français: eau moyennement dure 22 – 32° Français: eau assez dure 32 – 42° Français: eau dure
Nitrates	< 40 mg/l	En général, cette valeur est nettement inférieure en Valais, sauf dans quelques eaux de nappe phréatique

Résidus de produits phyto-sanitaires

Nous informons les usagers que des places de récupération pour résidus de produits phytosanitaires (sulfates) sont en service aux STEP d'Erde et de Vétroz.

Les agriculteurs sont tenus d'utiliser ces installations, conformément aux articles 6 et 7 de la Loi fédérale sur la protection des eaux et 9 et 21 de sa loi cantonale d'application.

Les contrevenants qui continueraient à déverser leurs résidus de traitement dans la nature seront sévèrement punis. Des jetons pour les installations de lavage sont à la disposition des usagers au bureau communal des Services techniques (de 08h00 à 12h00 du lundi au vendredi) ou directement auprès des surveillants des STEP d'Erde et de Vétroz.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des Services techniques communaux (tél. 027 345 45 40).

Propriétaires et locataires de terrain

Nous avisons les personnes concernées que toute végétation (arbres, arbustes, haies vives, rosiers grimpants, ronces, etc.) doit être tenue constamment affranchie de toute entrave en bordure de la voie publique (art. 169 LR).

Aux croisées des routes, débouchés de chemins et tournants, toute haie vive doit être taillée périodiquement de façon à ne pas dépasser la hauteur de 100 cm au-dessus de la chaussée.

Dans les forêts, les sous-bois doivent être élagués aux endroits critiques. Les branches qui dépassent les limites de propriétés et peuvent gêner les piétons dans l'usage normal du trottoir ou qui surplombent la chaussée, doivent être coupées.

Les réverbères, ainsi que les signaux routiers, bornes hydrantes, doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année. Les haies, les branches, les arbres et même l'herbe ou les céréales ne doivent pas les cacher.

Les branches d'arbres qui s'étendent au-dessus des routes doivent être élaguées à une hauteur de 4 m 50 (art. 172 LR).

En cas de négligence, l'Administration communale fera exécuter les travaux de taille nécessaires sans avertissement préalable. Ils seront ensuite facturés aux propriétaires.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit sous peine d'amende :

1. de négliger l'entretien des propriétés privées en zone urbaine et rurale (loi sur la protection contre l'incendie),
2. de laisser en dépôt: des déblais, sarments, bois de taille et autres matériaux combustibles, le long des routes, et sur les berges des rivières, canaux, bisses et torrents (art. 159 Loi sur les routes - art. 47 Loi sur les cours d'eau ainsi que l'art. 54 du Règlement de police relatif à l'incinération des déchets),
3. d'empiéter la chaussée et les accotements par des labours ou autres travaux, de faire sur la voie publique quoi que ce soit de nature à l'endommager (pose de treuils...), à l'encombrer, à la salir ou à entraver la circulation.
4. Lors des aménagements extérieurs, de respecter le règlement communal des constructions et des zones, art. 58.

Les dommages ainsi que les frais de réparation et de nettoyage d'une éventuelle intervention de nos services seront mis à la charge du contrevenant.

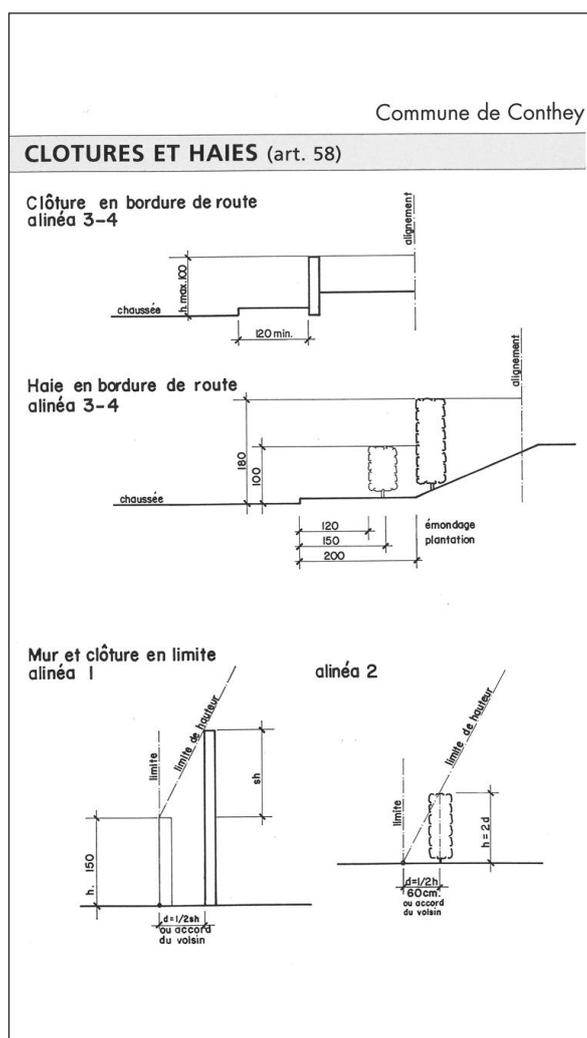
Les déchetteries de Beusson sur Premploz et d'Ecobois à Vétroz sont à votre disposition pour le dépôt de vos déchets.

Murs, clôtures et haies

Règlement communal des constructions et des zones.

Art. 58 Murs, clôtures et haies

1. Les murs, clôtures, palissades peuvent être implantés en limite de propriété ; lorsque leur hauteur dépasse 1.50 m, ils seront reculés de la moitié de la surhauteur.
2. Les haies vives seront implantées à une distance égale à la moitié de leur hauteur, mais au minimum à 60 cm de la limite de propriété (axe de la plante).
3. En bordure des routes et des chemins, les murs (hauteur plus de 20 cm) et les haies doivent respecter les impératifs de visibilité nécessaires à la sécurité du trafic. Dans tous les cas, ils devront respecter une distance libre de 1.20 m minimum du bord des voies publiques.
4. A l'intérieur de la zone d'interdiction de bâtir, le long des voies publiques :
 - a) la hauteur maximale des clôtures et de 1 m, mesurée dès le niveau de la chaussée. Des dérogations peuvent être accordées par l'autorité compétente ;
 - a) la hauteur des haies est limitée à 1 m, jusqu'à 2 m de la chaussée, et à 1.80m au-delà.
5. Les murs, clôtures et haies bordant les voies publiques doivent être entretenus et taillés. La Commune peut, après mise en demeure écrite, les faire réparer, tailler ou enlever aux frais du propriétaire.
6. La pose de fil de fer barbelé et la plantation de ronces sont interdites en bordure des passages publics. Dans les zones de ski, les clôtures seront d'un modèle facilement démontable



Cadastre sur internet

Depuis 2008 les géodonnées de la Commune (zones, parcelles, propriétaires etc..) sont disponibles sur le site public www.alpnetsystem.ch, élaboré par les bureaux de GÉOMÈTRES CENTRES SA à Sion, BSS SA à Conthey et Blanc & Schmid à Nax et Ayent.

D'autre part, le tableau du règlement des zones à bâtir est disponible sur le site de la Commune www.conthey.ch, autorisation de construire.

AVIS OFFICIELS

Bourses et prêts

Les demandes de subsides doivent être adressées au moyen du formulaire ad hoc au Département de la formation et de la sécurité, Section des allocations de formation, dans les délais suivants :

- jusqu'au 25 juillet 2014, pour les personnes commençant leur formation en automne ;

- jusqu'au 20 février 2015, pour les personnes commençant leur formation au printemps.

Le formulaire de demande d'allocations de formation peut être, soit retiré au Service administratif communal, soit téléchargé sur le site de l'Etat du Valais www.vs.ch/bourses.

Médailles de chiens

A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens, chaque propriétaire devra se présenter au service administratif communal, jusqu'au 31 mars 2014, pour s'acquitter de l'impôt annuel de CHF 120, muni des documents suivants :

- La pièce d'identité du chien avec numéro d'identification de la puce électronique (ANIS) ;
- L'attestation d'assurance RC ;
- Pour les propriétaires de chiens appartenant à une des races et leurs croisements, dont la détention en Valais est interdite, la présentation de l'autorisation exceptionnelle délivrée par le vétérinaire cantonal ;

- Pour les propriétaires ayant acquis l'animal après le 1^{er} septembre 2008, la présentation de l'attestation de compétence confirmant qu'il a suivi un cours pratique avec son chien. S'il s'agit d'un premier chien, il apportera également l'attestation de compétences confirmant qu'il a suivi un cours théorique.

Les nouvelles médailles ne sont délivrées qu'une seule fois pour chaque chien et restent valables durant toute la durée de vie de l'animal. En cas de perte de la médaille, le propriétaire en informera la Police qui délivrera un avis de perte. Une nouvelle médaille devra être acquise pour le montant de CHF 10. L'impôt est payable chaque année.

Vote par correspondance

Lors du dépouillement anticipé des votes par voie postale et du vote déposé dans l'urne au bureau communal, le bureau de dépouillement doit malheureusement annuler de nombreux votes qui ne correspondent pas aux prescriptions légales en la matière, soit :

- ceux dont la feuille de réexpédition n'est pas signée ;

- ceux déposés dans la boîte à lettres à l'entrée du bureau communal et non dans l'urne spécifique à l'intérieur du bureau communal ;
- ceux qui ne sont pas transmis dans l'enveloppe officielle ;
- ceux de plus d'un électeur contenus dans la même enveloppe (seule enveloppe par personne est admise).

Mise en charge du réseau d'irrigation

Les intéressés doivent contrôler leurs installations d'arrosage, poser les bouchons et fermer leurs vannes privées, avant la mise

en charge du réseau, qui se fera à partir du **lundi 14 avril 2014 pour l'ensemble du réseau (prairies et vignoble).**

L'Administration communale décline toute responsabilité pour les dommages pouvant résulter de la non-observation de ce qui précède. L'alimentation régulière en eau

des installations de lutte contre le gel n'est pas garantie. D'autres avis d'irrigation feront l'objet de communications ultérieures.

Collecte de papiers

Le service de ramassage de papiers, effectué par le Mouvement Scout Contheysan pour les villages de Vens, Plan-Conthey et Châteauneuf s'effectuera une fois tous les deux mois, le dernier samedi du mois, soit: **le 29 mars 2014, le 31 mai 2014, le 26 juillet 2014, le 27 septembre 2014, le 29 novembre 2014 et le 31 janvier 2015.**

Ce ramassage concerne uniquement la population (commerces et industries exclus). Les papiers seront déposés au bord du trottoir, **dans des cartons ou ficelés, pour 8h**, le jour de la collecte.

PINEDES

Fermeture du Centre

En 2009, puis 2012, le Canton du Valais a décidé d'ouvrir un centre de requérants temporaire sur le territoire de la Commune, au lieu-dit les Pinèdes. Les autorités communales alors en place avaient manifesté leur désapprobation sur le lieu choisi, notamment eu égard à la proximité des écoles, des commerces, de la circulation, des nombreux logements,...

Le Canton décidant, la Commune s'est donc résolue à collaborer et coordonner les différentes actions nécessaires à la bonne marche d'un centre de ce type et surtout assurer la tranquillité dans ce quartier. Au fil des mois, malgré quelques problèmes inévitables causés par certaines personnes requérantes, les constats furent relativement positifs. Les services de l'Etat du Valais, notamment l'action sociale et la police cantonale, ont fait preuve de professionnalisme et de transparence durant ce temps de présence. Nous avons toujours pu compter sur eux pour résoudre rapidement les soucis annoncés et avérés.

En décembre 2013, le Canton nous a clairement dit son intention de fermer le centre temporaire des Pinèdes. La confirmation écrite nous est parvenue en ce début d'année, avec la précision de fermeture pour le

31 mars 2014. Source de bon nombre d'inquiétudes à tous les niveaux, ce centre de requérants a donc vécu.

Le Canton a respecté ses engagements, tant au niveau du suivi mis en place qu'au niveau de l'aspect temporaire de la structure. La Commune a également joué le jeu et des remerciements sont à transmettre à tous les citoyens pour leur compréhension.

La commune de Conthey avait fait part à la Confédération, via Armasuisse, de son désir de se porter acquéreur des surfaces des Pinèdes. Les tractations ont ainsi débuté et elles sont à bout touchant actuellement. Nous pouvons ainsi entrevoir la naissance de nouveaux projets pour notre infrastructure communale. En effet, la population sans cesse croissante, les demandes toujours plus nombreuses, l'évolution du personnel communal, les besoins toujours plus grands en espaces, ... tout cela nécessite réflexion et adaptation au niveau des structures et biens communaux.

Le Conseil communal s'est déjà mis à l'œuvre pour une utilisation optimale des locaux et terrains à disposition, dans le but d'assurer et d'offrir les services souhaités et attendus par la population.

Christophe Germanier, Président

TAXES

Adaptation des taxes

Pourquoi? Le budget 2014, présenté brièvement dans ce Conthey-Info, annonce des investissements importants. Ceux-ci vont se poursuivre durant ces prochaines années, afin de permettre la mise en place de structures adaptées aux besoins en constante évolution de la population contheysanne.

Ces dernières années, de nombreux investissements ont été consacrés à notre réseau d'eau potable, ainsi qu'au plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ces travaux se poursuivent et nous pouvons compter sur un réseau général important et de très bonne facture. D'autre part, la STEP intercommunale de Vétroz-Conthey, datant des années 70, demande aussi une rénovation et adaptation du bâtiment.

En 2008, les règlements pour la distribution des eaux potables et pour l'évacuation et le traitement des eaux spécifiaient que ces services devaient être autofinancés. Les différentes législations d'ordre supérieur nous l'indiquent également. Pour les exercices précédents, annuellement, nous pouvons signaler une perte dans ces deux rubriques de près de CHF 900'000.

Concernant la gestion des déchets, les mêmes constats sont à tirer, avec une perte de plus de CHF 400'000/an. Des investissements à ce sujet sont également planifiés, avec notamment la mise en place d'une DCMI à Beusson.

Le politique se doit d'anticiper et faire preuve de responsabilité dans ses décisions. Certaines décisions prises au niveau cantonal, notamment concernant des déductions fiscales et des nouvelles réparti-

tions de tâches canton-commune, impliquent des recettes moindres et des ressources supplémentaires. Dans ce sens, comme le prévoit les règlements en vigueur, le Conseil communal a décidé une adaptation des taxes concernant les eaux et les déchets, dans la mesure de ses compétences.

Adaptation rime avec augmentation? Oui, cela ne peut être caché. Cependant, il faut relever que les taxes communales actuelles sont inférieures à la plupart des taxes affichées dans nos communes voisines et par la moyenne cantonale. D'autre part, malgré cette adaptation, l'autofinancement espéré n'est encore pas à l'ordre du jour, et seuls de nouveaux règlements permettront d'atteindre cet objectif, dans l'attente d'autres contraintes de bases légales cantonales, voire fédérales.

La fourchette des taxes à disposition du Conseil communal pour une adaptation prévoit un maximum annuel de CHF 150 pour les eaux et de CHF 175 pour les déchets. Décision a été prise de fixer les taxes pour les eaux potables et usées à CHF 130 et pour les déchets à CHF 150. Au total, cette adaptation pour ces trois services représente, pour une personne, une augmentation de CHF 95. Dit autrement, et pour bien comprendre le montant de ces nouveaux tarifs, cela correspond à un complément d'environ CHF 8 par mois.

Il n'est jamais facile, ni populaire, de décider une augmentation de charges pour les citoyens. Afin d'assurer le maintien de la qualité de tous ces services, le Conseil communal prend ses responsabilités et souhaite aussi obtenir la compréhension de tous les administrés.

Christophe Germanier
Président

DEMOGRAPHIE

Population au 31.12.2013

POPULATION PAR VILLAGE

Aven	494	6.02 %
Erde	593	7.23 %
Premploz	672	8.19 %
Daillon	369	4.50 %
Sensine	257	3.13 %
St-Séverin	144	1.76 %
Bourg	67	0.82 %
Vens	79	0.96 %
Plan	2'588	31.55 %
Châteauneuf	2'724	33.21 %
Divers (home, inst.,...)	216	2.63 %
Total	8'203	100.00 %

REPARTITION PAR ORIGINE

Suisses	6'252	76.22 %
Bourgeois	2'551	31.10 %
Valaisans	2'594	31.62 %
Confédérés	1'107 *	13.50 %
Etrangers	1'951	23.78 %
Permis B	691	8.42 %
Permis C	1'104 **	13.46 %
Permis L	156	1.90 %
Total	8'203	8'203 100.00 %

REPARTITION PAR GROUPE D'AGE

de 0 à 20 ans	1'894	23.09 %
de 21 à 64 ans	4'868	59.34 %
65 et plus	1'441	17.57 %
Total	8'203	100.00 %

REPARTITION PAR SEXE

Suisses	6'252	76.22 %
Hommes	3'027	36.90 %
Femmes	3'225	39.31 %
Etrangers	1'951	23.78 %
Hommes	1'041	12.69 %
Femmes	910	11.09 %
Total	8'203	8'203 100.00 %

Requérants d'asile	107
Habitants en séjour	28

* y.c. 173 personnes ayant obtenu le «Droit de Cité» de Conthey

** Cette statistique inclus les permis «L» > ou = à 12 mois»

Nombre de naissance en 2013:	91
Nombre de décès en 2013:	66

Nonagénaires

Siegenthaler	Nelly	11.05.14	Wenger	Suzanne	07.02.22
Berthouzoz	Alice	28.08.15	Roh	Marguerite	20.03.22
Jacquemet	Marie-Louise	10.02.16	Rapillard	Odette	03.04.22
Moren	Louise	20.08.16	Antonin	Alice	22.04.22
Coppey	Raymonde	16.08.17	Vergères	Laurence	11.05.22
Dessimoz	Oscar	09.12.17	Évéquoz	Camille	16.05.22
Tournier	Anne Marie	01.03.18	Minganti	Achille	07.07.22
Germanier	Marie-Louise	05.04.18	Pérotin	Juliette	03.09.22
Leyat	Ida	30.07.18	Roh	Maria	17.09.22
Germanier	Léon	20.08.18	Vergères	Adèle	26.03.23
Dessimoz	Agnès	25.03.19	Udry	Marthe	17.06.23
Bianco	Thérèse	19.08.19	Roduit	Colette	25.06.23
Zambaz	Hildegard	01.09.19	Jacquemet	Madeleine	27.06.23
Germanier	Juliette	12.10.19	Moulin	Suzanne	12.08.23
Rapaz	Rolande	31.03.20	Tournier	Madeleine	28.08.23
Canta	Irène	29.06.20	Berthouzoz	Marie Louise	02.09.23
Évéquoz	Maria	02.10.20	Roh	Alexis	04.09.23
Daven	Marceline	16.11.20	Roh	Germaine	12.09.23
Rapillard	Thérèse	03.12.20	Germanier	Paul	23.04.24
Petey	Jean	16.12.20	Asanovic	Fazila	20.06.24
Roh	Urbain	27.12.20	Fumeaux	Marc	13.07.24
Dessimoz	Marie	27.03.21	Berthouzoz	Maurice	14.10.24
Papilloud	Lucie	27.03.21	Germanier	Gaston	17.10.24
Duc	Clément	23.05.21	Udry	Eliane	22.10.24
Moos	Anne Elisabeth	09.07.21	Nançoz	Delphine	30.10.24
Coppey	Léon	28.07.21	Feissli	Jean	12.11.24
Fumeaux	Emma	15.08.21	Buzer Dauphine	Yvette	06.12.24
Fontannaz	Charlotte	25.09.21	Duc	Suzanne	07.12.24
			Favre	Noëlle	25.12.24

PAROLE À...

Joël Pralong



M. le Curé Joël Pralong, curé de la paroisse de la Ste-Famille à Erde nous présente son association: «Enfants de Saigon».

Années 2000 et 2001. En voyage «humanitaire» avec 15, puis 19 jeunes de ma paroisse. D'abord à Calcutta dans le «mouroir» de Mère Teresa. Expérience décapante et pourtant si riche d'amour donné et reçu. Des misérables recueillis sur les trottoirs pour être lavés, nourris, soutenus et aimés, jusqu'au dernier souffle. C'était l'idée de la «Madre»: «Ils ont vécu rejetés de tous, ils meurent aimés de vous, de nous; ils ont vécu comme des bêtes, ils meurent comme des humains». A Calcutta, cette ville où la mort pactise avec la vie et la vie transfigure la mort, on meurt avec le sourire. Parole d'homme! Entre les deux, le fil est ténu. La mort s'habille de beauté et de liberté. Au-delà de la matière, elle a un sens. Enfin. L'amour fait les plus beaux miracles. Bouleversant pour des jeunes! Ils savaient qu'ils avaient un cœur, maintenant, ils savent comment le rendre actif, ici comme ailleurs. C'était le but du voyage. Le pauvre, c'est celui qui nous fait accoucher de notre propre et vraie humanité. Il nous donne l'occasion d'aimer gratuitement. Il tire le meilleur de nous-mêmes. Et surtout, il nous offre bien plus que ce nous lui apportons. Une vraie leçon de vie.

La deuxième expérience se situe dans les faubourgs du Caire ainsi que dans des léproseries, bien gardées et éloignées des sites touristiques, en plein désert. L'autre face des pyramides, la face cachée aux touristes... Là aussi, même découverte: le seul passeport qui nous fait entrer dans ces lieux d'exclusion: la générosité. Pas besoin de certificat ni de compétences reconnues. D'ailleurs, par-delà les chairs meurtries, tout respire la joie ici.

Les jeunes rentrent en Suisse... avec le sourire! Certains changeront d'orientation de vie.

D'autres veulent retourner «là-bas» aux pays de l'amour. Quand on sait qu'on a un cœur gros comme ça, la vie apparaît sous un nouveau jour.

2002. Ces deux souvenirs me brûlent la mémoire et m'arrachent le cœur. Il faut recommencer, rassembler d'autres jeunes, repartir ailleurs. Toujours durant les vacances d'été. Grâce à des amis vietnamiens exilés en Suisse, je m'envole vers le Vietnam. Je dois aller voir sur place, préparer cette nouvelle aventure jeunesse que je mets à l'agenda de 2003. En arrivant, c'est le choc: la découverte des «enfants de la rue» dans la mégapole de Saigon, ces enfants en haillons qui dorment sur les trottoirs et mendient pour se nourrir. Des dizaines de milliers hantent les quartiers. Je fais la connaissance de Sébastien, un jeune Valaisan qui travaille comme éducateur de rue depuis pas mal d'années. Il a fondé, avec d'autres amis, des lieux d'accueil dans la ville, des portes ouvertes à ces enfants. Une organisation est née, des dons viennent d'un peu partout pour alimenter le «Bambou vert». C'est génial! Avec peu, on peut faire beaucoup ici. En montant sur les Hauts Plateaux, j'emporte avec moi ces souvenirs d'enfants abandonnés...

Puis, c'est la rencontre avec les familles pauvres des forêts et des rizières. Des quantités d'enfants au boulot, illettrés, sans formation, exploités. Des sœurs tentent de les scolariser, mais ça coûte, car rien n'est gratuit dans ce pays pourtant socialiste! Seuls les privilégiés ont droit à tout, et surtout les affiliés au parti unique.

Que de joie au milieu de ces populations défavorisées! Que de beauté! Que de cœur! Je me laisse scolariser en apprenant la langue du cœur. Une idée germe dans ma tête: de retour en Suisse, fonder une association pour aider ici.



Pourquoi pas? Les jeunes attendront, il y a une autre urgence ici.

De retour en Suisse, « l'Association des enfants de Saigon » est née, portée sur les fonds baptismaux durant l'automne 2002. Une alerte « parrains et marraines » est diffusée. Une centaine de parrains s'annoncent pour parrainer 100 enfants. Il s'agit de parrainages scolaires au prix de CHF 100 par année. Chaque année l'Association organise un repas vietnamien qui rassemble parrains, marraines et autres invités.

Grâce à ces sommes nous lançons d'autres actions ponctuelles: soutien d'un orphelinat, achat de vaches, matériel pour bâtir des puits, etc.

Personnellement, je me suis lancé dans l'achat de vaches, moi qui ai si peur de la race d'Hérens! Mais là-bas, elles sont de petite taille, tout comme moi! Donc, pas de problème. Je me rends chaque deux ans sur place et constate le sérieux du travail effectué grâce à notre soutien.

2006. ça y est! On y va! 16 jeunes volent vers le pays du sourire. Au programme: visite des différents projets et réalisations au sein des régions pauvres. Les jeunes eux-mêmes ont travaillé pour offrir 45 puits dans le Delta du Mékong, le pays des moustiques! Ils en ont suffisamment goûté, de jour comme de nuit! Puis rencontre avec les enfants de la rue avant de grimper sur les Hauts-Plateaux. Trois semaines d'émotions fortes surtout! Même constat: nous avons tout à apprendre de ces populations. Il nous faut mettre le cœur à sa juste place. Un échange de richesses. Personne n'est au-dessus de l'autre.

2014. J'y retournerai avec plein d'autres projets en tête! Une année sur deux, c'est ma manière de vivre mon temps de vacances, entre le repos, les visites, les projets. J'aime voyager, découvrir, apprendre des autres. Rien de méritoire. Chacun son truc. Chacun apporte sa goutte d'amour aux différentes

couleurs, ici ou ailleurs. L'important, c'est de faire pleuvoir le Ciel, à sa manière.

Le Ciel, il en est tout plein de ces gouttes d'amour. Le Ciel? Il est en toi.

2015? Des jeunes du secteur des coteaux du soleil viennent de me demander d'organiser avec eux un voyage au Vietnam! L'idée me parle. Encore une fois. Pourquoi pas?

Actuellement l'Association se compose des membres suivants:

Président: M. Albert Stalder, Salins
Caissière: M^{me} Huguette Ullmann, Aproz
Membres: M. le Curé Joël Pralong, Erde
M^{me} Nathalie Clerc, Aproz
M. Hervé Fumeaux, Premploz
M. Albert Fournier, Hte-Nendaz

Les différents projets et actions sur place:

- Les parrainages scolaires à raison de CHF 100 par année. Le parrain reçoit une lettre annuelle traduite en français de son filleul. Actuellement, nous comptons une centaine de parrains et marraines.
- Dès 2003, une aide conséquente a soutenu le « Bambou vert » à Saigon, une association qui accueille les enfants de la rue pour leur donner une instruction et les rendre ainsi autonomes.
- En 2006, 45 puits ont été construits dans le Delta du Mékong.
- En 2011, financement d'une machine à dessaler l'eau de mer pour approvisionner des centaines de familles.
- Chaque année, une aide conséquente est envoyée à un orphelinat sur les Hauts-Plateaux.
- L'abbé Joël s'est lancé dans l'achat de vaches (CHF 350 la pièce) à offrir aux familles pauvres, toujours sur les Hauts-Plateaux. Jusqu'à aujourd'hui, 20 vaches ont été acquises.
- Les responsables des parrainages sur place, au Vietnam, sont: Sœur Sr. Thérèse Le Thi Kim Thu, Sœur Bernadette, Le Thi Tu ainsi que M et M^{me} Nguyen Dinh Thân, Dalat.

**Pour votre soutien en parrainage,
BCV – Sion – Cpte 19-81-6
Iban CH6600765000RO8751979**

MANIFESTATIONS

Mars 2014

SA	1	: Concert – Fanfare La Lyre (salle polyvalente)
VE	7	: Loto – Ski-Club Derborence (salle polyvalente)
SA	8	: Concert – Le temps de Vivre (salle polyvalente)
ME	19	: Concert – Chanson des Fougères (église de St-Séverin)
SA	22	: Concert – Edelweiss des Diablerets (salle Edelweiss)
DI	23	: Loto – FC Erde et SC Sanetsch (salle polyvalente)
VE	28	: Loto – Gym Hommes (salle polyvalente)
SA	29	: Concert – Fanfare La Contheysanne (salle polyvalente)
DI	30	: Concert – Fanfare La Persévérante (salle polyvalente)

Avril 2014

VE	4	: Loto - SC Zanfleuron (salle polyvalente)
SA	12	: 125 ^{ème} Fanfare Union Vétroz (salle polyvalente)
SA	19	: Spectacle Anthony Kavanah (salle polyvalente)
MA	22	: Spectacle Mimie Mathy (salle polyvalente)
VE	25	: Loto – FC Conthey (salle polyvalente)

Mai 2014

JE	1	: Spectacle de rythmique des écoles (salle polyvalente)
SA	3	: Foire Saint-Georges (Plan-Conthey)
VE-DI	9-11	: Exposition Art'Conthey (salle polyvalente)
VE-DI	9-11	: Représentations en patois – A Cobva (salle Edelweiss)
VE-SA	16-17	: Représentations en patois – A Cobva (salle Edelweiss)
SA-DI	17-18	: Convention Tatouages (salle polyvalente)
JE	22	: Conférence – Comité 300 ^{ème} Derborence (salle polyvalente)
VE	23	: Loto SFG (salle polyvalente)
VE	30	: Championnat contheysan de pétanque (place Tour Lombarde)
SA-DI	31-01	: Championnat valaisan de pétanque (place Tour Lombarde)

Juin 2014

SA-DI	7-8	: Concours hippique – Club des Amis du Cheval (terrain du club - Châteauneuf)
MA	10	: Assemblée bourgeoise et Conseil général (salle polyvalente)
VE-DI	27-29	: Championnat suisse de billard américain (salle polyvalente)

Juillet 2014

JE	31	: Fête Nationale (Tour Lombarde)
----	----	----------------------------------

Août 2014

VE-SA	15-16	: Derborence, la nature et les hommes, Commémoration du 300 ^{ème} anniversaire de l'éboulement du massif des Diablerets sur Derborence
-------	-------	---

TOUR LOMBARDE

Horaires

La Tour Lombarde vous accueille selon l'horaire suivant:

- du lundi au samedi de 11h à 13h et de 16h30 à 21h;
- le dimanche de 11h à 17h.

Expositions

Du 7 mars au 30 mars 2014 - Vernissage le 7 mars 2014

Laura Chaplin, Lausanne

Peintures

Du 4 au 27 avril 2014 - Vernissage le 4 avril 2014

Kristien Sierro, Savièse

Peintures

Du 2 mai au 1^{er} juin 2014 - Vernissage le 2 mai 2014

Anaël Paratte et Marc Girard, St-Maurice

Bijoux et peintures

Du 6 au 29 juin 2014 – Vernissage le 6 juin 2014

Marianne Jonquière, Belmont

Peintures

Du 4 juillet au 24 août 2014 – Vernissage le 4 juillet 2014

Exposition annuelle de la **Commission culturelle** dans le cadre de la commémoration du 300^{ème} anniversaire de l'éboulement du massif des Diablerets sur Derborence

Photographies

Location de salles

Renseignements et réservations :

Tour Lombarde

Rue Lombarde 1 - Le Bourg

1964 Conthey

tél. 027 346 72 32

e-mail: tour.lombarde@conthey.ch

site: www.tourlombarde.ch

La salle des Bourgeois, avec sa cuisine et ses terrasses, est à votre disposition pour vos apéritifs ou repas (capacité 40 personnes).

Deux nouveaux espaces multimédia, pour vos séances, conférences, réunions, sont à découvrir:

- la salle des Présidents, d'une capacité de 15 personnes;
- la salle des Lombards, d'une capacité de 50 personnes.

L'eau de Conthey

L'eau c'est la vie, mais c'est aussi un beau produit du terroir.

Le réseau d'eau potable de la commune de Conthey est un joyau que le Conseil communal a décidé de promouvoir.

Cette matière première, qui coule de nos sources alpines, méritait d'être mise en valeur dans un écrin correspondant à la qualité de ses propriétés. Cela est fait aujourd'hui: **une magnifique carafe** imaginée par la société ODICI, habillée des armoiries communales avec un clin d'œil à nos amis patoisants.

Vous pouvez vous la procurer auprès de l'Office du Tourisme de Conthey Région à Châteauneuf ou auprès de la Tour Lombarde à St-Séverin.



Îvoue de Contèi

Îvoue e a via, mi ahebin o pfe biô trêjo de nontro biô pa-î.

Bayé d'îvoue a tui è pèrto e chin ky'a cômone dechidô.

L'îvoue, fantan-na de via, no vin du montagne, de leu dapay, de tui e bié. Po chin kye fô aé de respé de l'îvoue è ky'a cômone a fi

on-na tsana, imajyinae pè a chochiété ODICI è abeiaie du j'armoierie comunale.

L'îvoue charay l'o bvô po e j'an kye vegnon. A no de a te protèdjié.

A tsana peu ître adzetae a a To Lombarde u a ofichie du Tourisme a Tzâténeuü.

MERITE CONTHEYSAN

Auteur

Indiquer les coordonnées précises :

Proposition

Personne morale
(groupe, société)

Personne physique

Nom & prénom

Date naissance

Profession

Origine

Domicile

Justification

Joindre les coordonnées précises, références, articles de presse.

Autres activités

Indiquer ici d'autres activités ou qualifications du candidat qui militent en faveur de la remise du Mérite.

Date:

Signature:

A retourner au Secrétariat communal, Route de Savoie 54, 1975 Saint-Séverin
pour le 31 mars 2014. La remise des mérites aura lieu le vendredi 13 juin 2014.

